

Par monts et par vaux

Arbres du monde ... à Blaison-Gohier

Lors d'une promenade dans un parc ou tout simplement dans un jardin, on n'imagine pas l'importance du nombre de plantes originaires de régions ou de pays lointains. Cela concerne, en général, près de neuf espèces sur dix, certaines faisant désormais partie du patrimoine naturel local (tels par exemple les robiniers, les noyers, les châtaigniers,...).

Liquidambar (originale d'Amérique)



En recherchant et cataloguant nombre d'arbres, arbustes, arbrisseaux et plantes grimpantes venus d'ailleurs, l'association Le Sablier a essayé de rendre compte de cette diversité : une exposition constituée de photographies d'espèces situées sur le territoire de la commune accueillera les visiteurs **Salle Sébastien Chauveau** **les samedi 28 et dimanche 29 septembre de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h**

Afin de permettre une vue non seulement photographique, mais aussi de pouvoir observer des spécimens bien vivants, plusieurs **jardins** seront ouverts aux visiteurs au cours de ces deux journées. En même temps, un petit **circuit**, calqué sur celui du patrimoine bâti dans Blaison, les guidera à la découverte d'une cinquantaine d'espèces venues de tous les continents du monde.

Habitants de Blaison et d'ailleurs, Le Sablier vous attend en cette fin septembre en vous souhaitant la bienvenue dans le monde des plantes venues de pays souvent lointains.



Paulownia (originale de Chine)

J.C. S.

FONDS DE TIROIR pour l'occasion, nous n'allons pas dans nos tiroirs mais nous regardons autour de nous et spécialement, dans l'église.



Etonnante figure !

Avez-vous déjà vu cette figure étonnante dans l'église ? Elle se situe sur la corniche en haut de la colonne de la deuxième travée.

Seul exemplaire animal dans une frise fleurie, on dirait un mouton à cause des bouclettes de la toison qu'on voit sur sa tête, mais ses oreilles sont un peu pointues.

Il n'a que deux pattes (la droite est cassée) dont l'extrémité semble se terminer par des doigts ou des griffes plutôt que des sabots.

Il a un nombril.

Son corps se termine par un appendice ressemblant à une queue (elle aussi cassée).

Il porte des ailes.

Son visage ou museau est presque humain.

Une harpie à tête de mouton ?

OO

EN CE TEMPS-LA : les bouchers jurés

Dans le précieux aveu de 1405, qui nous informe sur la société médiévale, figure cette phrase : « *Item à la dite feste (Noël) m'est due à cause de ma dite chastellenie de blazon la somme de 15 sols ou environ que me doivent les bouchers jurés de ma dite chastellenie à cause de leurs estaulx sis en ma dite ville de Blazon.* »

Les métiers étaient organisés en **communautés de métiers** qui regroupaient des artisans de même métier sous un statut particulier qu'ils devaient jurer de respecter, ce qui permet à leur juridiction disciplinaire de pouvoir les sanctionner civilement pour manquement à leur serment. Ces communautés étaient une association obligatoire et de droit public, dotée d'une personnalité juridique, d'une réglementation sociale et technique et d'un pouvoir disciplinaire, dont faisaient légalement partie toutes les personnes exerçant publiquement certaines activités professionnelles dans une circonscription territoriale définie.

Dans les campagnes, elles étaient soumises au niveau local d'un ban, c'est-à-dire dans les seigneuries de la campagne, du seigneur haut-justicier et de son procureur fiscal.

C'est donc le seigneur de Blaison qui nommait ses bouchers-jurés.

Pourquoi les appelait-on des bouchers-jurés ?

Ces communautés, que leur caractère obligatoire met en situation de monopole collectif, ont un pouvoir de réglementation du travail (conditions de l'apprentissage, de l'engagement, salaires, etc.), de la production (normes de qualités, règles de l'art) et de la commercialisation (conditions de paiement, bourses).

Dans les villes, les *jurés* sont chargés de visiter les maîtres et de vérifier la qualité des ouvrages ainsi que de présider toutes les cérémonies d'entrée dans la corporation. Dans les villages, la tournée était plus rapidement faite. Blaison était une ville importante au Moyen-âge mais la consommation de la viande

ne concernait que les bourgeois et les nobles, le commun des mortels n'ayant pas les moyens de s'offrir de la viande de boucher.

Normalement ils sont en dehors du circuit marchand et jouent un rôle de contrôle sanitaire et d'équilibre de l'approvisionnement, pour éviter la pénurie. Il semble, d'après la phrase extraite de l'aveu, que nos bouchers-jurés avaient des étals à Blaison. Ils avaient un monopole et le métier était réputé lucratif.



00

& un porc ; qu'aucun boucher ne tuera porc nourri ès maisons d'huiliers, barbiers ou maladreries, à peine de dix écus ; qu'aucun n'exposera en vente chair qui ait le fy, sous peine de dix écus ; que les jurés visiteront les bêtes destinées ès boucheries, & veilleront à ce que la chair en soit vénale, sous peine d'amende ; que s'il demeure des chairs du jeudi au samedi, depuis Pâques jusqu'à la saint Remi, elles ne pourront être exposées en vente sans avoir été visitées par les jurés à peine d'amende ; que les enfants des maîtres ne pourront aspirer à la maîtrise avant dix-huit ans ; que les autres ne pourront être reçus avant vingt-quatre ans.

Les boutiques des bouchers se nomment des *étaux* : elles ont sur le devant de grandes tables pour débiter & couper les viandes ; & au-delà des tables, un étalage de figure cylindrique, aussi long que les tables mêmes, sur lequel on arrange la viande dépecée. Ils en pendent aussi une partie à des crochets attachés à des nerfs de bœufs, qu'ils passent à des chevilles disposées autour de leur boutique.

Extrait de Dictionnaire raisonné universel des arts et métiers par Abbé Jaubert, 1773